

Article de Hubert Barbier M.Afr sur le Soudan

Février 2011

Sommaire

- 1 . De la préhistoire à la proclamation de l'indépendance
- 2 . De l'indépendance à la signature de paix le 9 janvier 2005
- 3 . Conclusions (1)
- 4 . Conclusions (2) après le référendum quel avenir pour le Soudan
- 5 . Deux encarts très importants
 - A - le Darfour
 - B - le Nil

1 . De la préhistoire à la proclamation de l'indépendance

Le Soudan (pays des Noirs en arabe) d'une superficie de 2.505.810 km² (4 fois et demi la France) a une population d'environ 42 millions d'habitants, dont 40% ont du sang arabe et 60% sont de purs Africains, 62,0% sont musulmans, 20,0% animistes et 18,0% chrétiens. La capitale est Khartoum.

Près de cinq mille ans d'histoire

Voisin immédiat de l'Egypte, le Soudan ne pouvait que susciter les convoitises des pharaons qui l'explorèrent et commercèrent avec lui, avant de lui imposer leur domination. Pour les Egyptiens, le Soudan fut d'abord la « *Terre des Noirs* », puis ils donnèrent le nom de Kouch (d'où Kouchite) à tous les pays situés en amont de la deuxième cataracte. Deux zones non désertiques du Soudan étaient surtout connues des anciens Egyptiens : le littoral de la mer Rouge par où leurs navires se rendaient en Arabie ou en Somalie; la vallée du Nil par où les différentes civilisations égyptiennes pénétrèrent vers le Sud.

Les pharaons de la IIIème dynastie (2800 avant J.-C.) étendirent leurs relations commerciales au Soudan qui fournissait de l'or, des peaux, des bois et des esclaves, et recevait en échange des outils agricoles, des armes et des textiles.

Les pharaons de la XIIIème dynastie exploitèrent les filons d'or des régions septentrionales au Soudan. Les Egyptiens en tirèrent de tels trésors qu'ils donnèrent à cette contrée le nom de Nubie, de « *noub* » qui signifie « *or* ».

L'Egypte était présente au Soudan non seulement par son occupation militaire et ses transactions commerciales, mais aussi par sa culture. Elle était représentée dans les provinces méridionales par un vice-roi choisi tantôt dans les familles égyptiennes, tantôt dans des familles kouchites. Et ce fut un prince kouchite, donc soudanais, Kashta, qui, en 710 avant J.-C., se rendit indépendant des pharaons. Son fils Pianky marcha sur l'Egypte et fonda la XXVème dynastie (souvent appelée la dynastie « *soudanaise* ») et fit de Kouch l'une des premières puissances mondiales.

Cependant, ces pharaons *soudanais* ne résistèrent pas à l'invasion assyrienne mieux armée et durent abandonner l'Egypte. Celle-ci ne s'intéressa plus au royaume soudanais de Kouch qui allait, pendant un millénaire (de 600 avant J.-C. à 350 de notre ère), se trouver assez isolé autour de ses capitales successives : Napata et Méroé.

Les monuments de cette époque - pyramides, temples, sarcophages, etc. - témoignent cependant que les Kouchites connurent plusieurs siècles de grandeur et de prospérité. Vers le début de l'ère chrétienne, plusieurs reines (les Candaces) occupèrent le trône.

L'empire de Méroé s'écroula vers 350, suite aux incursions des tribus nomades. Trois royaumes s'établirent sur les ruines du royaume méroïtique : l'un appelé Nobatia (Nubie), à cheval sur la frontière égypto-soudanaise, avec Faras comme capitale; le deuxième appelé Maqurra, au sud de la Nubie, capitale Dongola; le troisième, Aloua, était le plus méridional, capitale Soba (15 km de Khartoum). Ces trois royaumes devinrent chrétiens au VI^{ème} siècle et leur histoire se confond avec celle du christianisme au Soudan.

Mille ans de présence chrétienne au Soudan

Selon une très ancienne tradition, c'est l'apôtre saint Matthieu qui aurait évangélisé l'Ethiopie, appellation qui englobait alors, outre l'Abyssinie, tout le Soudan septentrional. Les Actes des Apôtres (8, 26-39) relatent la conversion d'un haut fonctionnaire de Candace, reine d'Ethiopie, c'est-à-dire Méroé (Soudan actuel). Il fut baptisé par l'apôtre Philippe:

Entre 300 et 500, des moines de Haute-Egypte pénétrèrent en Nubie (nord du Soudan) et y firent quelques conversions; il s'agissait de cas individuels. En 543, l'empereur Justinien chargea des missionnaires d'évangéliser la Nubie. Mais sa femme Théodora prit les devants et somma un prêtre monophysite, Julien, de précéder en Nubie les missionnaires. Julien emmena l'évêque Théodore de Seyne (aujourd'hui Assouan) et commença à prêcher le monophysisme.

En 551, Julien et Théodore, évêques de Philae, se retirèrent en Egypte sans avoir bâti d'église, aucun prêtre n'ayant été ordonné.

Entre ~temps (550-560), des missionnaires catholiques, envoyés de Byzance par Justinien arrivèrent à pied d'œuvre. Ils convertirent le royaume de Maqurra, au sud de la Nubie. En 569, arrivée de l'évêque Longinus, évêque monophysite de Byzance, qui continua l'évangélisation dans le royaume de Nobatia. Il y laissera une « *Eglise organisée avec des évêques, des prêtres, des diacres, des livres liturgiques...* ». Il transforma des temples égyptiens en églises, faisant graver une croix sur le parvis, en signe de prise de possession. Longinus essaya de continuer l'évangélisation dans le royaume de Maqurra, mais il fut interdit de séjour. Il continua alors dans le royaume de l'Aloua où il réalisa des conversions.

A la fin du VI^{ème} siècle, les trois royaumes de la Nubie étaient chrétiens. Nobatia et Aloua étaient monophysites. Maqurra, catholique, devait passer au monophysisme au début du VIII^{ème} siècle. Qu'ils soient catholiques ou monophysites, les trois royaumes nubiens avaient été évangélisés par des missionnaires byzantins, non égyptiens, et ont employé pendant plusieurs siècles le grec comme langue liturgique. (On a retrouvé des vestiges d'églises dans les villes de Kamlin, Hassa Heissa et Sennar sur le Nil Bleu, et El Duelm sur le Nil Blanc - 250 km en amont de Khartoum, confluent des deux Nils).

20 ans après l'Héglre, c'est la prise d'Alexandrie par les Arabes. Dès 643, ceux-ci arrivèrent aux portes de la Nubie. En 651 eut lieu une véritable expédition au coeur même du royaume maqurrite, jusqu'à Dongola. C'est alors que fut signé le « *Baqt* » ou « *pacte commercial et de non-agression* » pour régler les rapports entre les deux pays : la Nubie devait payer un tribut annuel en chameaux et en esclaves (360), s'engager à ne pas molester les marchands arabes, à donner le droit de libre accès aux mines et à respecter les mosquées; en contrepartie, l'Egypte respecterait l'indépendance de la Nubie et fournirait du blé, des étoffes et des chevaux. Ce traité demeura en vigueur pendant plus de six cents ans (651-1260).

A partir de 1172, avec l'arrivée au pouvoir de Saladin en Egypte, les relations de celle-ci avec la Nubie s'envenimèrent. Il organisa plusieurs expéditions militaires contre la Nubie, mais renonça à occuper le pays qui, pensait-il, n'en valait pas la peine.

La Nubie dépendait du patriarcat d'Alexandrie pour la nomination des évêques. Comme les souverains du Caire interdisaient ces relations, les Nubiens se tournèrent vers Rome. Vers 1315, le Pape Clément V envoya aux chrétiens de Nubie une mission de huit dominicains dont un évêque, Barthélémy de Tivoli. Les missionnaires ne furent pas remplacés. Les Nubiens tentèrent une dernière démarche pour avoir l'assistance spirituelle de l'Abysinie. Celle-ci fut infructueuse.

Au XIII^{ème} siècle, les Mameluks qui succédèrent à la famille de Saladin voulurent faire de la Nubie une de leurs provinces. Le royaume de Makuria (qui avait absorbé celui de Nobatia) se rendit aux Mameluks en 1323; celui d'Aloua survécut jusqu'en 1504, année où il fut détruit par les Funj, « *nation noire jusque-là inconnue* », venue peut-être du «Sudd », (grand marécage du Nil Blanc dans le Sud du Soudan). Ce royaume dura jusqu'en 1821. En dépit de leur Isolement et de la pression croissante de l'islam, les royaumes chrétiens poursuivirent leur vigoureux épanouissement : en témoignent de nombreux vestiges archéologiques, notamment ceux de Faras (monastères, palais, peintures murales, etc.), découverts en 1960 par une mission archéologique polonaise. On a même pu reconstituer la liste de 33 évêques qui se sont succédés de 620 à 1372 à Faras (Faras VIII, page 265, Varsovie 1985).

Infiltrations arabes et islamisation

Les Beja formaient aux VIII-X^{ème} siècles une population nomade qui s'étendait sur le flan oriental de la Nubie, entre le Nil et la mer Rouge. Ils eurent deux traités avec les Arabes en 734 et 847. Une tribu des Beja, les Hadarib, qui exploitaient les mines d'or, passèrent à l'islam au début du X^{ème} siècle, en effet ils étaient en relation d'affaire avec les commerçants arabes.

Aux soldats de l'armée régulière qui remontèrent le Nil se joignirent des pasteurs et commerçants arabes qui s'infiltrèrent pacifiquement dans les royaumes chrétiens et y contractèrent des alliances matrimoniales. En jouant sur la succession matrilineaire qui était de rigueur en Nubie, ils poussèrent leur progéniture aux postes de commande, amorçant ainsi un processus d'arabisation et d'islamisation au sein des royaumes chrétiens.

Une cinquantaine d'années après la capitulation du royaume de l'Aloua, les Funj se déclarèrent musulmans.

L'islamisation approfondie du pays ne commença qu'au XVI^{ème} siècle. Elle fut l'œuvre d'ulemas (docteurs en science musulmane) et de faqîh (juristes venus d'Arabie, d'Egypte et du Maroc).

L'infiltration de plus en plus massive des tribus arabes et la diffusion de l'islam donnèrent peu à peu une unité religieuse et linguistique à un ensemble racialement et politiquement très disparate, même si l'arabisation se bornait à l'affirmation d'un ancêtre arabe. Ainsi les peuples arabisés du Soudan (Nubiens, Funj, Fur et Beja) adoptèrent la doctrine coranique en la superposant à leurs propres croyances ancestrales.

Le XIX^{ème} siècle

Au début du XIX^{ème} siècle, le royaume funj de Sennar était en décadence. Pendant ce temps, Mohammed Ali, soldat albanais de l'empire turc, prenait le pouvoir en Egypte et rêvait d'un grand empire égypto-soudanais indépendant de Constantinople. Ses visées sur le Soudan étaient triples : trouver de l'or pour renflouer son trésor et financer ses guerres, acquérir une réserve d'esclaves pour avoir des soldats pour remplacer les Egyptiens. En 1820, il envoya au Soudan une armée qui mit fin à la dynastie funj. En 1823, il fonda, au

confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu et au carrefour des routes du Soudan et de l'Abyssinie, la ville de Khartoum, qui devint la résidence du gouverneur du Soudan. Mais cet immense empire était mal administré et miné par la traite des Noirs. Les successeurs d'Ali s'efforcèrent de réprimer celle-ci. En outre, le khédivé Ismaïl s'imagina en 1869 - année de l'inauguration du canal de Suez - que des hauts fonctionnaires européens seraient plus à même d'affermir le pouvoir égyptien au Soudan et d'y lutter contre la corruption : il en nomma plusieurs à des postes de gouverneurs dans le Sud nouvellement conquis.

La tiédeur religieuse des Turcs permit aux missionnaires de revenir au Soudan. Le 3 avril 1846, voulant donner un nouvel essor à l'évangélisation en Afrique, le Pape Grégoire XVI érigea le Vicariat Apostolique d'Afrique Centrale avec siège à Khartoum. Celui-ci fut pris en charge par des prêtres de Slovénié auxquels vinrent s'adjoindre, en 1853 et 1857, des prêtres italiens dont l'abbé Comboni.

Mais en 1862, suite à la mort de 64 missionnaires en 12 ans, Rome ordonna la fermeture de la «*Mission du Soudan*». En 1872, l'abbé Comboni fut chargé de la rouvrir. Avec une trentaine de missionnaires et de religieuses, il fonda 5 postes dans le Nord. En 1876, il était nommé évêque de Khartoum et mourut en 1881.

L'arrivée des Anglais, la nomination de gouverneurs européens et leur méconnaissance des Arabes, la dure répression des esclavagistes, la pression fiscale exercée par l'Égypte, tout cela suscita un sentiment anti-égyptien chez les Soudanais. L'un d'entre eux, Mohammed Ahmed, un jeune homme pieux et ascétique originaire de Dongola devint prêcheur itinérant : il prônait le renoncement aux biens de ce monde. Dans ses déplacements, il fut horrifié par l'état du pays. Or, depuis les débuts de l'islam, la foi populaire attendait l'arrivée d'un «*mahdi*», un «*bien-guidé*» qui devait, à l'approche de la fin du monde, restaurer la mission du prophète Mohammed.

Mohammed Ahmed eut des visions et déclara qu'il était le Mahdi (mai 1881). Il plaçait son enseignement au-dessus des rivalités tribales et des confréries. Tandis que le gouverneur tentait de se saisir de lui, Mohammed Ahmed appela ses fidèles à la «*djihad*» (guerre sainte) contre «*les étrangers infidèles et les Turcs impies*» pour établir au Soudan le royaume de Dieu basé sur les préceptes du Coran.

Le Mahdi recruta des troupes qui s'emparèrent de Khartoum le 26 janvier 1885, lui donnant ainsi la mainmise sur presque tout le Soudan. Une bonne partie des missions furent détruites et les missionnaires qui n'avaient pas pu fuir furent faits prisonniers.

Le Mahdi établit un empire théocratique ayant pour capitale Omdurman, en face de Khartoum. Lui-même mourut en 1885, mais il faudra attendre 1898 pour que les derviches soient définitivement battus par les troupes anglo-égyptiennes. Comme l'Égypte avait été mobilisée dans cette opération, elle fut aussi associée à la victoire : d'où l'idée d'un condominium anglo-égyptien sur le Soudan.

(Rappelons qu'à cette époque, une mission française dirigée par le capitaine Marchand était déjà sur les lieux à Fachoda - 700 km au sud de Khartoum -, mais trois mois après, elle dut laisser la place aux Anglais; les Italiens occupaient l'Erythrée; les Belges avançaient en Equatoria, Sud du Soudan).

Pendant cinquante-six ans (1898-1955), le Soudan fut traité comme une colonie de la Grande-Bretagne qui s'y réserva les postes principaux, laissant aux Égyptiens les fonctions subalternes. Les Anglais fixèrent ses frontières et lui incorporèrent notamment à l'Ouest le Darfour.

Le XXème siècle: les étapes de l'indépendance

En 1922, le protectorat anglais sur l'Égypte s'achevait, mais le sort du Soudan restait à la discrétion de Sa Majesté britannique. L'Égypte tenait au Soudan pour contrôler le Nil. Au milieu des différents problèmes intérieurs qui se faisaient jour, les Anglais s'efforcèrent donc d'ôter tout pouvoir à l'élite urbaine et appliqua la politique de « *l'administration indirecte* ». Tout développement était gelé et ils fermèrent le Sud... Nul ne pouvait y pénétrer sans autorisation, celle-ci était refusée aux Soudanais musulmans. Il fallait « *protéger des gens sans défense* ». L'anglais et non l'arabe y était utilisé dans l'administration. Jusqu'en 1947, le Sud vécut coupé. Les Anglais adoptèrent le point de vue des Soudanais qui étaient partisans d'un « *Soudan unifié* » et ouvrirent les portes du Sud à un afflux de fonctionnaires et de commerçants nordistes intolérants et mal préparés « *qui s'y comportèrent comme en pays conquis* ».

Au cours de la période 1938-1951 naissaient des partis politiques. L'élite commençait à réclamer la soudanisation du gouvernement et le retrait des Anglais. Des deux principaux partis, l'un, l'Achigga, prônait l'union du Soudan à l'Égypte; l'autre, l'Oumma, voulait l'indépendance. En 1948, une assemblée législative était constituée, mais, dans sa composition, le Sud du Soudan, qui représente pourtant environ le quart de la population du pays ne put élire que 13 députés sur 95 !

Au sein de la commission chargée en 1951 d'élaborer un texte de constitution, il n'y a plus qu'un seul délégué du Sud pour défendre le projet de fédération.

Le Sud sera purement et simplement écarté de « *la commission de soudanisation* », réunie en 1953. Dans le même temps, les Soudanais de race noire perdirent la plupart des postes administratifs qu'ils détenaient jusqu'alors.

Quel héritage laissait le condominium ? Au passif, la question du Sud qui allait se poser dramatiquement très rapidement. Puis un accord sur « *les eaux du Nil qui n'en réservait que 1/22^eme au Soudan* ».

De manière plus positive, le condominium avait ouvert « *le Soudan au monde, reconstruit Khartoum, créé quelques lignes de chemin de fer et Port-Soudan en eaux profondes, commencé l'aménagement et l'irrigation des plaines de la Gézireh* ».

Étapes de l'indépendance :

- 12 février 1952 : Angleterre et Égypte se mettent d'accord pour laisser les Soudanais se gouverner eux-mêmes pendant 3 ans, puis, au terme de cette expérience, choisir librement ou bien l'indépendance ou bien l'union avec l'Égypte;
- novembre 1953: premières élections et victoire des Achiggas qui devint le NUP (National Unionist Party);
- le 1er janvier 1954 : début du « self-government » avec un gouvernement exclusivement soudanais;
- juillet 1955: les troupes sudistes d'Équatoria massacrent 300 Nordistes. C'est ainsi que débute, 5 mois avant l'indépendance du Soudan, une longue guerre qui durera 17 ans;
- 22 décembre 1955 : Le Parlement vote l'indépendance à l'unanimité, sans attendre l'expiration du délai de 3 ans primitivement prévu;
- **1er janvier 1956: proclamation de l'indépendance.**

2 . De l'indépendance à la signature de paix le 9 janvier 2005

De l'indépendance à Nimeyri

De 1956 à 1969: succession de plusieurs coups d'état, entre lesquels il y eut des gouvernements civils.

La crainte des gens du Sud de se voir étouffés par ceux du Nord et contraints par eux à une arabisation qu'ils refusent n'est d'ailleurs pas vaine. Dès les premières heures de l'indépendance, un slogan circule qui est l'expression de la politique qu'entend mener le nouveau gouvernement de Khartoum : « *une seule langue (l'arabe), une seule religion (l'islam), un seul pays (donc pas de fédération)* ». Pour lui, la langue anglaise comme la religion chrétienne constituent autant d'obstacles à l'unité nationale.

Le double processus d'arabisation et d'islamisation est mis en place. Le **13 février 1957**, le ministre de l'Education annonce «*la prise en charge par le gouvernement, à partir du 1^{er} avril, de toutes les écoles missionnaires du Sud*». 350 écoles catholiques et protestantes sont ainsi placées sous l'autorité du ministre de l'Education. La province du Haut-Nil adoptera le modèle de l'école coranique et priorité sera donnée à l'enseignement de l'islam.

En **février 1960**, un décret du gouvernement établit le vendredi comme jour de repos hebdomadaire en remplacement du dimanche. Le dimanche sera rétabli comme jour férié après la chute de la dictature militaire, c'est-à-dire quatre ans après.

En mai 1962, une loi sur les sociétés missionnaires est promulguée qui leur interdit d'exercer leurs activités, à l'exception de celles qui sont conformes aux termes d'une licence accordée par le conseil des ministres. Cette loi avait évidemment pour objectif de paralyser l'action des Eglises dans le Sud, car aucune « licence » ne sera jamais délivrée.

Mais elle produira un effet contraire puisque durant cette même année 1962, 100 000 habitants de l'Equatoria (province de Juba) recevront le baptême ! Convaincus que la présence des missionnaires sera toujours une entrave à sa politique d'islamisation, le gouvernement va s'employer à la faire disparaître. Dans la région du Sud du Soudan, les missionnaires (pères, frères et religieuses) étaient alors au nombre de 460 dont 360 catholiques et 100 protestants. Dans la période de 1957 à 1963, environ 150 sont jugés « indésirables » et sont « chassés » du pays.

En 1964, c'est l'expulsion de tous les missionnaires étrangers demeurant dans les provinces du Sud.

Après ce dernier départ, il restait dans le Sud 1 évêque et 28 prêtres autochtones pour 600 000 catholiques et 94 jeunes se préparant au sacerdoce au grand séminaire, et 2 évêques et une soixantaine de pasteurs pour 150 000 protestants.

Lassés de ne pouvoir se faire entendre par les voies légales, les Soudanais du Sud étaient effectivement entrés en dissidence contre le gouvernement de Khartoum.

A partir de 1965, les bâtiments des missions vont devenir la cible privilégiée des opérations militaires menées contre la guérilla. Au total, 16 postes missionnaires furent détruits et 17 subirent de très importants dégâts.

Cette situation provoqua un exode des chrétiens vers les pays voisins.

Le 25 mai 1969, un coup d'état militaire porta le Colonel Gaafar Mohammed Nimeyri au pouvoir avec l'aide des communistes. En juillet 1971, il fit exécuter les chefs communistes les plus influents et dirigea le pays avec des socialistes modérés.

En quelques années, il donna alors un nouveau visage au pays : avec l'aide de la société civile des églises et sous les auspices de l'empereur d'Ethiopie des **accords sont signés à Addis-Abeba en 1972** sur l'autonomie du Sud et mettant fin à 17 ans de lutte, nouveau plan de développement économique, fondation d'un parti unique (SSU, Sudan Socialist Union). Par ailleurs, il renforça les liens avec l' Egypte.

Cet accord d'Abbis-Abeba apporta d'abord une solution aux problèmes politiques et économiques du Sud, dans le sens d'une plus grande autonomie. Cet accord garantit également, pour les habitants de cette région, une totale liberté religieuse et une égalité de tous les Soudanais. Il sera inclus, un an plus tard, **en 1973, dans la nouvelle constitution de la république du Soudan.**

Pour montrer sa satisfaction et sa reconnaissance du rôle joué par les Eglises au cours des négociations, Nimeyri accueillit un nonce apostolique à Khartoum et envoya un ambassadeur au Vatican.

Une ère de paix et de liberté s'ouvrit donc pour les habitants du Sud et pour les chrétiens.

Mais les dégâts n'étaient pas que matériels. Dispersée pendant la tourmente, la communauté chrétienne avait, elle aussi, besoin de se refaire une santé ! Pour la mieux implanter, le Saint Siège lui donna une hiérarchie locale comprenant deux provinces ecclésiastiques (l'une au Nord, Khartoum, et l'autre au Sud, Juba) et les évêques invitèrent les missionnaires au retour.

Tout n'alla cependant pas aussi bien qu'on aurait pu l'espérer, et dans les dix années qui ont suivi l'accord d'Addis-Abeba, la situation se détériora graduellement. Beaucoup de promesses ne furent pas tenues. Il y eut aussi des « *négligences, des exactions et des détournements de fonds surtout au profit du Nord* » (un plan sexennal, 1977-1983, prévoyait pour le Sud « *un investissement de 286 millions de livres soudanaises; en avril 1983, seulement 59 millions avaient été investis* ». Et le Sud, malgré l'aide venue de partout, n'arrivait pas à se relever de son effondrement et « *en conçut beaucoup d'amertume et de rancœur* ».

De grands travaux (forages pétroliers, pipe-line, raffinerie, canal de Jonglei, etc.) devaient lui apporter, sinon la prospérité, du moins un certain mieux-être. Il n'en fut rien ! Tout au contraire.

Reprise de la guérilla

En effet, pour intégrer certains puits de pétrole à la zone nord du pays, le gouvernement de Khartoum voulut procéder, en 1980-81, à des modifications de frontières et de structures administratives régionales. Mais, devant la réaction violente des parlementaires du Sud (soutenus par l'O.N.U.) qui n'acceptaient pas ce qu'ils considéraient comme une violation des accords d'Addis-Abeba, il fut obligé d'y surseoir; il se contenta alors d'infliger au Sud toute une série de vexations qui eurent pour effet, **au début de 1983, de réactiver la guérilla.**

Reste à savoir comment l'Eglise réagit à son tour... Pour se la concilier, en avril 1983, Nimeyri convoqua le nonce apostolique, Mgr Moretti. Il le remercia pour l'action de l'Eglise en faveur du développement et de l'éducation, et lui demanda même à cette occasion six religieuses pour l'hôpital militaire central d'Omdurman, et que le Vatican fonde une université à Khartoum. Nimeyri aura ses religieuses, mais l'Eglise gardera son indépendance

vis-à-vis du pouvoir. Malheureusement, les choses ne s'arrêtèrent pas là. A défaut d'être imperméable à certaines influences, Nimeyri avait de la suite dans les idées.

Le 5 juin 1983, un décret présidentiel rendit effective la division du Sud-Soudan en trois régions. Cette fois-ci, les sudistes eurent beau protester, rien n'y fit. Et pour faire bonne mesure, il imposa, **le 8 septembre 1983**, la loi islamique - la sharia - à tout le pays ! Les milieux musulmans modérés s'inquiétèrent. L'Eglise, elle, réagit : le 21 avril, Mgr Gabriel Zubeir Wako, originaire de Wau, archevêque de Khartoum et président de la conférence épiscopale écrivit au président : « *L'introduction de la sharia se fera au détriment des communautés chrétiennes et des droits des individus...* ». Deux jours après, dans une lettre pastorale adressée cette fois-ci aux chrétiens, il déclara : « *Vous aurez à protester et à exprimer votre désaccord, sans compromis, si cette loi nuit à la liberté religieuse* ». Quelques jours après, en application de la sharia, les premières peines d'amputation furent exécutées.

Pendant ce temps-là, dans le Sud, la pression de la guérilla soutenue par l'Ethiopie se fit de plus en plus forte, comme en particulier contre les travaux du canal de Jonglei ou les puits de pétrole.

Nimeyri pourtant s'entêta. **Le 29 avril 1984**, l'état d'urgence fut instauré sur toute l'étendue du territoire. Le 12 juin, une nouvelle entité territoriale fut créée qui mit les champs pétrolifères du Haut-Nil sous la juridiction directe du gouvernement central. Au mois de juillet de la même année, il présenta lui-même aux assemblées régionales puis à l'assemblée nationale un projet visant à faire du Soudan une république islamique. Projet que, dans leur ensemble, les députés (105 sur 150) rejetèrent et que l'Eglise, par ses représentants, réprouva dans une déclaration rendue publique au mois de septembre. Pendant toute cette période, la situation économique se dégrada de plus en plus.

Toujours est-il qu'en **avril 1985**, après avoir délégué ses pouvoirs à ses officiers, il se rendit aux U.S.A. pour un contrôle médical. Il ne reviendra pas de ce voyage... Pendant son absence, des émeutes éclatèrent à Khartoum que les forces de l'ordre hésitèrent à réprimer. **Le 6 avril**, le général Swar al Dahab annonça la déposition de Nimeyri et la constitution d'un Comité Militaire Transitoire (CMT). Le 23 avril 1985, le CMT nomma un gouvernement civil provisoire avec mission d'élaborer une nouvelle Constitution et de préparer des élections avant un an.

L'Eglise accueillit ce changement comme « *un signe de vie nouvelle et d'espérance* ». D'ores et déjà, elle demande l'abrogation de la loi islamique et adjure le gouvernement de tout faire pour trouver « *une solution juste* » pour le Sud.

En recevant les lettres de créances du nouveau nonce apostolique, Mgr Luis Roblez Diaz, le général Swar al Dahab l'assura que son gouvernement « *mettrait ses efforts pour développer les valeurs du peuple soudanais dans la liberté et le respect des croyances religieuses* ».

Avril 1986: un an après la déposition de Nimeyri, élection d'une assemblée constituante. Une partie du Sud, qui est toujours en guerre, boycotte ces élections. 264 députés sur 301 furent élus, 227 pour le Nord et 37 pour le Sud; il manquait 37 députés du Sud qui seront élus plus tard.

15 mai : constitution d'un gouvernement avec Sadek el Mahdi (arrière-petit-fils du Mahdi et président de l'Oumma) comme Premier ministre et d'un Conseil de Souveraineté composé de 5 membres. En avril 1988, les Frères Musulmans (ou FNI - Front National Islamique) entrèrent au gouvernement avec 5 ministres suite à la promesse du Premier ministre de faire voter très prochainement « les lois islamiques ». En septembre, ce fut

l'approbation des lois islamiques par le Conseil des ministres. Pour le Dr El Turabi, président des Frères Musulmans et ministre de la Justice, cela constituait «*une victoire de la volonté de l'islam* »; mais le projet de loi fut repoussé par le parlement qui le renvoya à une commission spéciale.

Le 16 novembre, Mr El Mirghani, président du PUD (Parti Unioniste Démocratique, modéré) et président du Conseil de Souveraineté signa avec le colonel Garang, chef de la rébellion, un accord appelant à une conférence constituante pour la paix et demandant en particulier le « gel de l'application de la sharia et le cessez-le-feu ».

En janvier 1989, sous la pression des Frères Musulmans, cette conférence constituante pour la paix fut repoussée sine die. Les ministres PUD quittèrent alors le gouvernement. Le ministre de la Défense donna sa démission et un ultimatum fut lancé par 150 officiers généraux ou supérieurs demandant que soit constitué un gouvernement d'union nationale où toutes les tendances seraient représentées et avec, comme premier objectif, la reprise des négociations de paix avec la rébellion. Celui-ci fut mis en place le 25 mars.

Après un certain temps de négociations entre la Croix Rouge Internationale, les ONG, le gouvernement de Khartoum et l'armée du colonel Garang, il a été décidé qu'avril serait un **mois de « tranquillité »** pour permettre le ravitaillement de la plus grande partie des villes du Sud, soit par voie aérienne soit par convoi routier. Celui-ci a été prolongé par un mois de « cessez-le-feu » en mai. Pendant ce temps, les négociations de paix continuent entre le gouvernement de Khartoum et le colonel Garang.

Le 10 avril 1989 le Parlement approuve par 154 voix contre 53 et 10 abstentions une motion demandant l'ajournement des débats sur l'application des lois islamiques. Le président de l'Assemblée donne sa démission et cinquante députés du Front National Islamique (sur 260) décident de boycotter les travaux de l'Assemblée constituante.

Le 3 mai 1989 le Dr Hassan el Tourabi appelle au djihad (guerre sainte) contre les rebelles, affirmant que « la paix ne peut être obtenue que par la force ».

Le 9 juillet 1989, l'Iran décide de libérer

Pour empêcher cet accord le général Béchir le 30 juin 1989, fait un coup d'État militaire. Il se présente comme un laïc, avide de paix, et emprisonne Tourabi.

L'inquiétude règne quant aux orientations du nouveau pouvoir au Soudan qui suspend l'Assemblée Nationale, le Conseil de Souveraineté, le Conseil des Ministres, tous les partis politiques et syndicats, ferme tous les journaux, déclare l'état d'urgence, avant de libérer Tourabi, de reconnaître Frères Musulmans, et de faire régner la terreur.

La guerre se poursuit

1989, 21 octobre est constitué à Khartoum l'Alliance Nationale Démocratique (AND), regroupant les forces de 52 syndicats et de tous les partis politiques à l'exception des Frères Musulmans. Le 28 mars 1990 l'ALPS adhère. L'A.N.D. regroupe tous ceux qui ne sont pas d'accord avec la politique menée par le nouveau régime, elle représente de 85 à 90% des Soudanais.

1992: Khartoum parvient à diviser la rébellion en diverses ALPS, selon des lignes tribales.

La guerre continue encore durant treize ans de pourparlers de paix

1992/ 1993 Les pourparlers de paix reprennent avec les négociations d'Abuja I et Abuja II qui échouent.

- le gouvernement voulait l'Unité du Soudan avec la charia.

- l'ALPS, le maintien de l'accord du 16 11.88 approuvé par le gouvernement et le parlement début 1989.

1994, à l'initiative de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda, regroupés au sein de l'IGAD (Intergovernmental Authority for Development), des négociations de paix reprennent entre le gouvernement de Khartoum et les ALPS.

Le 20 Mai, une « Déclaration de principes » de l'IGAD, considère que la solution du problème soudanais réside dans "l'unité du pays dans la démocratie et la laïcité de l'Etat" et à défaut, un droit à l'autodétermination du Sud pouvait mener à l'indépendance après référendum. Le gouvernement refuse de discuter la Déclaration de Principes.

1995: Accord politico-militaire entre opposition nordiste et ALPS de Garang pour renverser le régime.

1996 Une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies accuse le Soudan de soutenir le terrorisme international.

1997: L'opposition ouvre un nouveau front dans l'est du pays. Le gouvernement signe une fausse paix avec les dissidents de l'ALPS qui se sont ralliés à lui depuis des années.

1999: L'Égypte et la Libye lancent une initiative de paix, concurrente de celle de l'IGAD en vue d'éviter la Déclaration de Principes de l'IGAD.

1999/2000: Béchir écarte Tourabi du pouvoir

2000: Le parti Oumma, mouvement nordiste de al Mahdi, favorable à une solution politique avec le régime, se retire de l'AND.

2001, 19 février, l'ALPS et le Congrès National Populaire (CNP, de l'opposant islamiste Tourabi) signent un mémorandum d'entente. Tourabi sera détenu pendant près de trois ans, avant d'être de nouveau arrêté en mars 2004.

2002, 19 janvier, sous l'égide des États-Unis, accord de cessez-le-feu dans les monts Nouba.

Pourparlers sous l'égide de l'IGAD, des États-Unis et de la communauté internationale, les protocoles seront appliqués après l'accord global de paix

L'accord complet de paix du 9 Janvier 2005 est composé de **sept protocoles**. Certains ont subi des mises au point que notre texte inclut.

Janvier 2002: Cessez-le-feu dans le Kordofan Sud

Pourparlers dirigés du côté gouvernemental par Ghazi Salah ed Din qui devait, semble-t-il, s'en référer à Khartoum:

Protocole de Machakos (20 juillet 2002)

Trois problèmes sont traités en détail. La liberté de culte existe dans tout le Soudan, et toutes les libertés bafouées par Khartoum sont citées dans une liste interminable, sans dire bien sûr qu'elles furent bafouées. L'autonomie du Sud est établie dès la conclusion de l'accord de paix. Un référendum d'autodétermination du Sud sera tenu 6 ans 1/2 après la signature de l'accord de paix. Ce référendum donnera le choix entre l'unité, avec la continuation indéfinie du système d'autonomie du Sud, et l'indépendance. Des principes sont émis, la charia dans le Nord [les gens du Nord ont beaucoup dit que cela ne regardait pas les Sudistes qui l'ont signé..] ; l'ALPS fera tout son possible pour que le référendum soit favorable à l'unité.

16 octobre 2002: trêve qui sera reconduite.

Pourparlers dirigés jusqu'à la fin du côté gouvernemental par Aji Osman Mohammed Taha, premier vice-président, muni des pouvoirs les plus étendus:

25 septembre 2003, accord sur les arrangements sécuritaires

Pendant la période intérimaire, les forces armées soudanaises et l'ALPS seront séparées et traitées également. Au cours des 30 premiers mois, l'armée soudanaise et l'ALPS se retireront, la première du Sud, abandonnant Juba, Wau, [Malakal etc.](#) et la seconde au Sud, abandonnant les Monts Nouba, le Nil Bleu Sud, Abyei et les collines de la Mer Rouge. Des Unités jointes Intégrées seront formées en

nombre égal de membres de l'armée et de l'ALPS et compteront 40 000 hommes. Elles relèveront de la présidence et seront stationnées dans les anciennes zones rebelles et à Khartoum. Les milices seront supprimées et leurs membres intégrées dans l'armée et l'administration. Si le référendum est en faveur de l'unité, toutes les forces soudanaises feront partie des unités intégrées. *Accord conclu en un clin d'œil dès l'arrivée de Taha.*

7 janvier 2004, accord sur le partage des richesses

Pendant les seules années de transition, les richesses pétrolières et non pétrolières seront partagées par moitié. [Khartoum voulait donner 6% au Sud Aucune assurance n'a été donnée pour l'utilisation des revenus pour le développement. Aucune information n'est donnée sur le montant de la rente pétrolière jusqu'à la formation d'une commission après la paix]. Les contrats pétroliers seront respectés. Des commissions arbitreront les conflits concernant la terre [Les lois la concernant sont différentes au Nord et au Sud. Le Nord, appliquant sa loi, a distribué beaucoup de terres à des Arabes]. Un double système bancaire est instauré, l'un Islamiste dans le Nord, l'autre, dépendant du premier mais laïc dans le Sud.

26 mai 2004, accord sur le partage du pouvoir

Il commence par une liste exhaustive des droits et libertés garantis. [La constitution de 1998 affirmait que personne ne sera torturé avec le résultat que l'on sait]. Deux ans après la paix un recensement aura lieu pour faire connaître la proportion des populations du Nord et du Sud, la représentation au niveau national devant correspondre à cette proportion. Les élections libres à tous les niveaux auront lieu l'année suivante. En attendant, une constitution intérimaire devra être élaborée en 6 semaines, incluant l'accord de paix; l'exécutif sera composé à 52% du Congrès National (PCN, parti au pouvoir), à 28% au MLPS, à 14% pour d'autres forces du Nord et à 6% pour d'autres forces du Sud. [Le ministre des Affaires Étrangères a déjà annoncé son départ. Il sera remplacé vraisemblablement par un membre du MLPS].

La Présidence sera composée d'un Président, Béchir, d'un premier vice-président, Garang, et d'un autre vice-président qui est en fait Ali Osman Mohammed Taha, rétrogradé en titre mais pas forcément en fait. Garang remplacera Béchir en cas d'empêchement, sauf en ce qui concerne l'armée soudanaise qu'Ali Osman commandera, Garang commandant déjà l'ALPS. La déclaration d'État d'urgence, la déclaration de guerre, la convocation et l'ajournement de la législature nationale, ne pourront être prises qu'avec l'accord du premier vice-président. De même l'assentiment de Garang est nécessaire pour la mise en place de certaines commissions, dont celle chargée de garantir les droits des non musulmans à Khartoum, les commission électorale, pétrolière, celle sur les droits de l'homme, sur les référendum, sur la supervision de l'accord de paix au Sud Kordofan et dans le Nil Bleu. Les horribles services de sécurité seront « ancrés » (?) dans la présidence.

Le Soudan sera doté d'une nouvelle constitution qui inclura l'accord de paix. Cet accord concerne aussi les autres régions du Soudan qui voteront des constitutions et dont l'exécutif et le législatif devront être élus. Le gouverneur sera élu directement et non sur une liste de 3 personnes proposées par le Président de la République comme précédemment. Avant les élections, le PCN, le parti au pouvoir aura YO% des sièges de l'exécutif dans le Nord et 10% dans le Sud, le MLPS aura YO% des sièges dans le Sud et 10 % dans le Nord y compris le poste de gouverneur; 20% appartiendront aux autres forces. Il est à noter qu'un gouverneur du Nord viendra du MLPS et qu'un gouverneur du Sud viendra du PCN. Le texte n'indique pas qui choisit l'État fédéré où il aura son gouverneur.

Toutes les langues du pays seront langues nationales. L'anglais sera utilisé aux côtés de l'arabe au gouvernement et dans les universités.

Le statut de Khartoum est confus. [Les membres du MLPS qui devront venir à Khartoum ne veulent pas être soumis à la charia]. Les non musulmans n'y sont pas soumis à la charia. Mais les juges leur « pardonneront » les atteintes à la charia ; ils seront donc apparemment poursuivis.

26 mai 2004, résolution du conflit au Sud Kordofan et dans le Nil Bleu [Nord]

Les deux États fédérés auront chacun un gouverneur et un pouvoir législatif élus au suffrage universel, ce qui ne les différencie guère des autres États. Ils pourront demander la mutation du directeur des services de Sécurité. Ils auront accès aux fonds pour les zones affectées par la guerre. Une commission examinera les baux; elle doit avoir l'accord de la commission nationale. [Le gouvernement a loué de façon abusive d'immenses terres à des arabes pendant la guerre]. L'État du Kordofan Ouest est partagé entre le Kordofan Sud et le Kordofan Nord. Quand le pouvoir législatif de l'État aura donné son accord, le traité de paix sera définitif. S'il ne le donne pas, il devra engager de nouvelles négociations avec le gouvernement[qui auront peu de chance d'aboutir..].

26 mai 2004, résolution du conflit à Abyei [Nord]

Abyei sera rattaché à la fois au Kordofan Sud (dans le Nord) et au Bahr el Ghazal (dans le Sud). Un peu avant le référendum d'autodétermination, ils voteront pour leur rattachement à l'un ou l'autre de ces États fédérés ; s'ils choisissent le Sud, ils suivront son sort. En attendant ils seront administrés par un conseil exécutif local élu. Abyei est riche en pétrole et habité par des Dinka. De nombreuses personnalités du MLPS en sont originaires. [Mais Abyei est traditionnellement un lieu de pâturage en saison des arabes Misseryia qui s'y sont installés après que de nombreux Dinka en aient été chassés, ou soient partis à l'ALPS]. L'accord prévoit que tout habitant soudanais d'Abyei pourra voter. D'où l'incertitude concernant le résultat du vote.

31 décembre 2004, cessez-le feu définitif et modalités d'implémentation

Ce protocole comprend une multitude de détails importants.

2005, 9 janvier, Signature de l'accord de paix à Nairobi.

John Garang trouve la mort dans un accident d'hélicoptère le 31 juillet 2005

3 . Conclusions (1)



C'est dans la cathédrale Sainte-Thérèse, à Juba, que ce chrétien pratiquant a prononcé ses discours les plus politiques, retransmis en direct à la radio locale. Il s'y montre chaque dimanche vêtu d'une simple tunique traditionnelle, confortablement assis au premier rang, à sa

place attitrée, dans un large fauteuil en cuir. Lorsque les bancs sont pleins, il monte parfois en chaire pour s'adresser aux paroissiens. C'est là que, le **31 octobre 2009, il appelle pour la première fois clairement son peuple à se prononcer pour la séparation: « Lors de ce référendum, il faudra choisir entre rester un citoyen de seconde zone dans son propre pays ou devenir une personne libre dans un État indépendant. »**

Les Sud-Soudanais prennent leur destin en main

Les accords signés le 9 janvier 2005 prévoyaient que six ans après un référendum serait organisé pour connaître ce que désiraient les Sud-Soudanais sur l'avenir du Sud-Soudan. Celui-ci a été organisé du 9 au 15 janvier 2011.

Les Sud-Soudanais ont votés à 98,83% en faveur de l'indépendance.

Les résultats affichés sur des grands écrans lors d'une cérémonie à Khartoum le lundi 9 janvier montrent que sur les 3.837.406 votes valides, seulement 44.888, soit 1,17% étaient en faveur du maintien de l'unité avec le Nord. La sécession a recueilli 99,57% des suffrages dans le Sud, 99% à l'étranger et 58% dans le Nord.

Le Président Omar el Béchir a déclaré : «Nous annonçons aujourd'hui, devant le monde entier, que nous acceptons les résultats. Le Sud-Soudan a choisi la sécession. Mais nous nous engageons à maintenir les liens entre le Nord et le Sud, et nous nous engageons à maintenir de bonnes relations fondées sur la coopération". Deux jours auparavant le président soudanais avait promis « la liberté pour tous » et réaffirmé de faire du Nord-Soudan un Etat islamique avec une nouvelle constitution uniquement basée sur la charia ». Il a également demandé aux Etats-Unis que le Soudan soit rayé de la liste des Etats « parrains du terrorisme »

L'indépendance du Sud-Soudan ne sera proclamée que le 9 juillet 2011, il sera le 54^{ème} Etat africain et 193^{ème} Etat dans le monde.

Mais avant cette date il y a plusieurs points clé à régler.

Citoyenneté-Nationalité

«*Pas de double nationalité*» a averti, peu avant le référendum, le président soudanais Omar el-Béchir. Les Sudistes qui résident dans le Nord et les Nordistes -surtout des commerçants- installés dans le Sud doivent choisir. En définissant la citoyenneté, les négociateurs définissent les droits de résidence, de travail, de commerce et la propriété foncière. Ménagera-t-on des dispositions particulières pour les ressortissants du Nord et du Sud dans l'un et l'autre territoire ?

Selon le recensement national de 2008, le Sud compterait un peu plus de 8,2 millions d'habitants et le Nord, 39,1 millions.

Répartition des revenus du pétrole

Le pétrole a été le carburant de l'Accord de paix de 2005. C'est parce que les puits étaient à portée d'action de la guérilla, que les investisseurs se montraient prudents, hormis les compagnies chinoises et malaisiennes. Les revenus de l'or noir -9 milliards de dollars pour ces 5 dernières années- comptent aujourd'hui pour 40% dans le budget du gouvernement de Khartoum (15% en 2002) et 90% dans celui de Juba. Seulement un tiers des 21 concessions pétrolières est actuellement exploité.

Selon la section 5-6 du protocole d'accord du 7 janvier 2004, les revenus sont partagés à 50-50 entre le Sud et le Nord. Chaque gouvernement rétrocède 2% des revenus à la région productrice selon le montant de sa production.

Les champs pétroliers actuellement exploités se trouvent dans la partie septentrionale du Nord-Soudan et les États sudistes de l'Unité et de Warrap. La production dans le territoire contesté de Jonglei est en déclin. Les vastes concessions des États des Lacs et de Jonglei, également au sud, ne sont pas encore exploitées.

Le pipe line (1 500 km), construit par les Chinois, relie les champs pétroliers à Port-Soudan sur la mer Rouge. Les Sudistes en ont besoin jusqu'à ce qu'ils trouvent les moyens d'en construire un second en direction du port kényan de Mombasa. Opération aléatoire compte tenu de la géographie physique sur le parcours.

Depuis la signature du protocole d'accord, il y a eu différentes manœuvres à la fois de Khartoum, mais aussi d'acteurs originaires du Sud pour aménager de nouveaux contrats avec des sociétés pétrolières étrangères. Ces manœuvres révèlent de sérieux conflits d'intérêts et sont des portes ouvertes à la corruption.

Khartoum a été accusé par l'organisation [Global Witness](#) de déclarer des revenus pétroliers inférieurs à la réalité (septembre 2009), accusation renouvelée en janvier 2011.

L'eau du Nil

Le Sud-Soudan a littéralement le pied sur le tuyau d'arrosage de ses voisins du Nord. L'économie égyptienne et celle du Nord-Soudan ont besoin des eaux du Nil pour l'agriculture mais aussi pour la production d'électricité. Jusqu'à aujourd'hui, l'Egypte se taille la part du lion dans le partage des eaux du fleuve (55 milliards de m³ contre 18 milliards pour le Soudan) et elle fait blocage sur toute renégociation avec les États riverains situés en amont. La naissance du nouvel État, aussi favorablement placé sur le cours du Nil, est un nouvel élément dans les futures négociations. Khartoum qui continue de développer ses programmes de fermes industrielles dans la plaine de El-Gezira, au sud de la capitale, et dans le Kordofan, doit renégocier la construction du canal de Jonglei, interrompue par la guerre civile en 1984.

La démarcation de la frontière Nord-Sud

Omar el-Béehir assure que la démarcation de la frontière Nord-Sud, notamment dans la région d'Abyei, sera faite d'ici juillet 2011. Depuis plus d'un an, Khartoum bloque la mission des experts mandatés par la [Cour permanente d'Arbitrage de La Haye](#). Depuis quelques mois, le gouvernement nordiste tente même d'obtenir une rectification du tracé en sa faveur. Populations sédentaires Dinka Ngok et nomades Misseriya, qui cohabitaient dans un délicat système traditionnel d'ententes économique et sociale, sont plus que jamais dressées les unes contre les autres.

La frontière doit être également établie dans le Haut-Nil et dans le Sud-Kordofan.

L'organisation [Small Arms Survey](#) note dans son dernier rapport que de nouvelles armes sont apparues dans les régions frontalières du Sud-Kordofan et d'Abyei entre les mains des forces armées de Khartoum et l'armée du Sud mais aussi de miliciens. D'après l'organisation genevoise, les unités mixtes constituées après l'accord de paix et considérées comme des facteurs de stabilisation dans la région ont cédé la place aux milices paramilitaires.

Les Nations unies rapportent des mouvements importants de troupes et de tanks.

Sécurité

Le Sud-Soudan n'est pas encore pacifié. De nombreux groupes armés sillonnent le pays. Les razzia sur le bétail restent encore une tradition parmi les éleveurs. Le Sud a bénéficié de ralliements trop récents d'anciens dissidents pour apprécier leur valeur. Des mécontents des dernières élections rêvent d'en découdre par les armes. Le référendum a été émaillé d'affrontements dans l'État de l'Unité et dans la région d'Abyei. Ils ont pu être contenus pour l'instant. Mais les deux gouvernements ont à mettre en place une vraie politique de désarmement sur leur territoire respectif. Quelles sont ses chances de réussite quand persistent la guerre au Darfour et les opérations de la guérilla de la Lord Resistance Army de Joseph Kony à la frontière ougandaise ?

La sécurité du pays dépend pour beaucoup de la capacité des deux gouvernements à absorber les revendications des groupes marginalisés au cours du processus de paix.

Dettes extérieures

La dette extérieure du Soudan se monte entre 34 milliards et 38 milliards de dollars (25 à 27 milliards d'euros), dont plus de 30 milliards d'arriérés. L'Arabie saoudite et le Koweït sont les principaux prêteurs du Soudan (25% de la dette), suivis par l'Autriche et les États-Unis. Le gouvernement a cessé de rembourser ses emprunts dans les années 1980. Pour lui, le Sud doit payer

sa dette. Comment en diviser la charge, sachant que le Sud n'a que très peu bénéficié de l'argent emprunté ? Jusqu'à quelle hauteur la communauté internationale est prête à effacer cette dette ?

Symboles nationaux

Drapeau, armoiries et hymne national ont été choisis il y a plusieurs mois par les autorités du Sud-Soudan. Le choix de la monnaie est l'objet de discussion avec le Nord. Le nom du nouveau pays reste à trouver et la constitution à rédiger par les Sudistes.

Une indépendance qui dérange certains voisins

Geopolitique-janvier 2011

En fonction de leurs alliances et de leurs intérêts, les pays africains voient la partition du Soudan avec crainte ou enthousiasme.

Les partisans :

Ouganda -Le voisin méridional a toujours soutenu les rebelles de la SPLA (Armée populaire de libération du Soudan). Comme le Kenya, l'Ouganda a accueilli de nombreux réfugiés soudanais fuyant les combats, jusqu'aux accords de paix de 2005.

Kenya Sa capitale, Nairobi, a accueilli la signature des accords de paix qui ont mis fin à la guerre civile soudanaise en 2005. Le Kenya mise aujourd'hui sur l'essor économique du Sud-Soudan. Le gouvernement kényan a déjà prévu de construire un terminal pétrolier dans son port de Lamu pour offrir un accès maritime à l'or noir du nouveau pays.

Érythrée Elle n'a aucune raison de s'opposer à l'indépendance du nouveau pays, et pour cause: elle est le dernier pays d'Afrique à avoir accédé à l'indépendance (elle s'est séparée de l'Ethiopie en 1993).

Les adversaires

Égypte - C'est le plus hostile au nouvel Etat. Un Etat qui serait pauvre, faible et, selon Le Caire, sous l'influence d'Israël. De fait, le monde arabe s'oppose au «dépeçage» d'un pays frère (40 % des Soudanais sont arabes).

Libye Le bouillant colonel Kadhafi a qualifié la sécession du Sud-Soudan de «dangereuse» et l'a comparée à une «maladie contagieuse», susceptible d'affecter tout le continent. Des déclarations en totale contradiction avec ses propos sur le Nigeria, en mars dernier, suite à des heurts intercommunautaires.

Tchad - Le président Idriss Déby Itno a déclaré que l'indépendance du Sud-Soudan serait «une catastrophe pour l'Afrique». Déstabilisé par le conflit au Darfour qui se joue à ses frontières, le Tchad partage la même configuration géopolitique que le Soudan: dirigé par des Nordistes, il est doté de réserves pétrolières au Sud. Il redoute donc de subir le même sort.

République démocratique du Congo- Elle-même tiraillée par de forts mouvements centrifuges, notamment au Katanga (qui connut une éphémère sécession dans les années 1960), elle ne voit pas cette partition d'un bon œil .

Les mitigés

République Centrafricaine - Pays très instable, menacé, comme le Tchad, par le conflit au Darfour voisin mais aussi par la présence des rebelles de la LRA sur son territoire, la RCA n'a publiquement pris parti pour aucun camp.

Éthiopie - Elle se réjouit de voir son grand rival soudanais diminué mais craint que ce précédent ne montre la voie à ses propres séparatistes.

Conclusion (2)

Quel avenir pour le Sud-Soudan

Le président soudanais Omar el-Béchar a publié lundi 7 février 2011 un décret républicain qui a été lu à la chaîne de télévision officielle soudanaise par le ministre soudanais chargé des Affaires de la présidence, Bakri Hassan Salih, "Nous déclarons notre acceptation du choix du peuple du Sud Soudan et nous promettons d'œuvrer en faveur de la résolution des problèmes en suspens et de bâtir des relations constructives entre le nord et le sud du Soudan".

« Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon s'est félicité de l'annonce des résultats définitifs du référendum d'autodétermination du peuple du Sud-Soudan et il a appelé également les partenaires à l'Accord de paix global -le gouvernement du Soudan dirigée par le président Omar Hassan Al Bachir et le gouvernement du Sud-Soudan dirigé par le président Salva Kiir Mayardit- « à maintenir leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans cette période cruciale ».

Le communiqué du porte-parole poursuit en précisant que Ban Ki- moon les appelle aussi à aller de l'avant, en s'appuyant « sur la dynamique générée par le bon déroulement du référendum », afin de « parvenir rapidement et dans le même esprit de coopération à un accord sur les arrangements post-référendum, y compris le statut de la région d'Abyei ».

« Le secrétaire général invite la communauté internationale à aider tous les Soudanais à établir une plus grande stabilité et à renforcer le développement, réaffirme l'engagement de l'ONU à cette fin, et assure que l'ONU continuera d'apporter son aide et son soutien aux partenaires à l'Accord de paix global », conclut le communiqué.

Dans sa déclaration solennelle de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en janvier 2011, il a été dit en particulier « l'Afrique attend légitimement que les mesures nécessaires soient prises pour la normalisation totale des relations entre la communauté internationale et la République du Soudan afin que toutes les populations du Soudan puissent jouir de la paix de la dignité, de la démocratie et du développement... »

Le président des États-Unis, Barak Obama, a adressé ses félicitations aux habitants du Sud-Soudan, après le succès du référendum qui a fait de leur territoire un nouvel Etat. « Après des décennies de conflit, les images de millions d'électeurs sud-soudanais décidant de leur avenir ont été une inspiration pour le monde et une nouvelle étape dans la longue progression de l'Afrique vers la justice et la démocratie. À présent, toutes les parties ont la responsabilité d'assurer que ce moment historique riche en promesses se transforme en une période de progrès durable. Il est nécessaire que l'Accord de paix global soit appliqué entièrement et que les différends en suspens soient réglés pacifiquement. Dans le même temps, il faut que cessent les attaques contre des civils au Darfour et qu'une fin définitive soit mise à ce conflit », a déclaré le président américain, dans un communiqué publié par la Maison Blanche. Il s'est dit prêt à travailler avec les deux Etats nés de la partition du Soudan, ajoutant « que son pays réexaminera la désignation du Soudan comme Etat parrain du terrorisme ».

Nicolas Sarkozy a également salué dans un communiqué l'annonce des résultats, appelant les parties en présence à aborder l'après-référendum dans le même *"esprit de dialogue"*.

De son côté, la chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a pressé les deux parties d'œuvrer rapidement. *"Nous pressons les dirigeants sudistes et nordistes de continuer à travailler ensemble en vue d'une mise en application complète"* de l'accord de paix de 2005

Darfour (Encart a)

Le Darfour couvre une surface d'environ 510.000 km², au Nord-Est du Soudan. Sa population est estimée à 7,5 millions d'habitants. Composée essentiellement d'un plateau aride, des monts Marrah (*djebel Marrah*), d'une chaîne volcanique culminant à 3.088 m, formant le centre de la région. Le nord est couvert d'un désert de sable, alors que le sud est couvert d'une savane.

Le Darfour a longtemps été un sultanat indépendant du Soudan. Ce n'est qu'en 1916 qu'il est rattaché au Soudan anglo-égyptien, lorsque les Anglais tuent le dernier sultan, Ali Dinar. De royaume indépendant, cet immense territoire devient une région périphérique. Pas plus les Anglais, jusqu'à l'indépendance en 1956, que le gouvernement central soudanais n'y investissent.

En 2003, le Darfour compte moins de 150 km de route asphaltée et une seule foreuse de puits. On y compte un enseignant pour 313 enfants et un médecin pour 30.000 personnes. Le Darfour, qui est passé de 300.000 habitants à plus de 7 millions en un siècle, est l'un des ensembles les plus peuplés du Soudan.,

A partir des années 70, les sècheresses qui frappent le Sahel réduisent les terres cultivables et accroissent les conflits entre agriculteurs sédentaires, majoritaires dans les tribus africaines du Darfour (les Fours, les Masalits, les Birgits...), et les éleveurs nomades. En 1984, une terrible famine frappe la région. Elle cause 90.000 morts, dans l'indifférence du gouvernement central. Les rapports entre pasteurs et cultivateurs, en concurrence pour les terres et l'eau, se tendent. Ce drame accélère la prise de conscience des élites fours. Face à cette agitation, le gouvernement arme les tribus arabes, jugées plus fidèles. A la fin des années 80, une mini guerre entre milices arabes et Fours fait 15.000 morts.

Pourquoi a-t-elle éclaté en février 2003 ?

A ce moment-là, le gouvernement soudanais est en pleine négociation avec le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) de John Garang, en guerre contre le pouvoir central depuis 1983. Le conflit au Sud-Soudan a causé la mort de plus de deux millions de personnes, surtout des civils. Garang réclame un partage équitable des richesses (les réserves pétrolières sont au Sud-Soudan) et du pouvoir entre le Nord, musulman, et le Sud, chrétien et animiste. Il demande aussi l'abrogation de la charia, la loi islamique. Ce programme inspire les mouvements d'opposition au Darfour, à commencer par le Mouvement de libération du Soudan (SLM) du jeune avocat Abdel Wahid al-Nour.

Les négociations progressent, et une issue est en vue. Les militants de la cause du Darfour comprennent qu'une fois un accord signé il sera trop tard pour s'inviter au partage. L'exemple de Garang les convainc que le gouvernement ne comprend que le langage des armes. Ils décident donc de passer à l'action, d'autant que le pouvoir islamiste et autoritaire du général Omar el-Béchar a multiplié les décisions impopulaires au Darfour depuis son arrivée au pouvoir par un putsch en 1989, notamment en divisant la région en trois provinces administratives.

Le 25 avril 2003, les rebelles du Darfour frappent un grand coup: ils attaquent l'aéroport d'El-Fasher, détruisent une bonne partie de l'aviation de combat, tuent 200 soldats, s'emparent de l'arsenal et capturent le chef de l'armée de l'air soudanaise.

Le gouvernement réagit violemment ?

L'attaque de l'aéroport d'El-Fasher est une humiliation sans précédent pour le gouvernement. Ce dernier, engagé dans un délicat processus de paix au Sud-Soudan, se sent trahi. D'autant qu'il soupçonne John Garang d'avoir armé et encouragé les rebelles du Darfour pour disposer d'un moyen de pression. La menace vient cette fois-ci du cœur du régime: le Darfour, considéré comme partie intégrante du nord du Soudan, est entièrement musulman et il fournit 60% des recrues de

l'armée. Contrairement aux sudistes, les Darfouris occupent des positions importantes dans l'appareil d'Etat

Comme le régime ne peut pas compter sur l'armée régulière, démotivée et constituée de Darfouris, pour combattre l'insurrection, il a recours à une méthode éprouvée pendant la guerre civile au Sud-Soudan: la constitution de milices tribales, qui, en échange d'armes et parfois d'un salaire modique, se «paient sur la bête». Au Darfour, ces miliciens, rapidement surnommés les jenjawids (peut se traduire grosso modo par les « cavaliers fantômes » ou les « cavaliers diaboliques ») sont surtout recrutés parmi les petites tribus arabes pauvres. Autre constante soudanaise: pour priver la rébellion, dominée par les Fours et les Zaghawas, de tout soutien dans la population, le pouvoir entreprend une vaste opération de nettoyage ethnique à partir du début de l'été 2003. **La guerre civile se transforme en guerre contre les civils.** C'est durant cette période que l'on dénombre l'essentiel des 300.000 morts directs et indirects du conflit.

Les Etats-Unis saisissent le Conseil de sécurité de l'ONU, Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU nomme à son tour une commission d'enquête, qui parviendra en février 2005 à la conclusion il s'agit de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. L'ONU n'a donc pas de devoir d'intervention, pas plus que les Etats-Unis.

Pour la première fois, le Conseil de sécurité de l'ONU saisi la Cour pénale internationale (CPI) en avril 2005 au sujet du Darfour. Au terme de deux ans d'enquête, le procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo a prononcé deux inculpations visant un membre du gouvernement soudanais, Ahmed Haroun, et un chef jenjawid, Ali Kosheib.

Le Conseil de sécurité décrète d'envoyer 17.000 Casques bleus. Mais Khartoum a bloqué pendant près d'un an la résolution adoptée fin août 2006. Ce n'est qu'en mai 2007 que le Soudan donne son accord à une force mixte ONU-UA de 26000 hommes, formellement adoptée en juillet. Le Soudan, soutenu par l'UA, s'oppose à tout contingent non africain. Les moyens aériens promis se font attendre. La question est de savoir si tout cela n'arrive pas trop tard dans un conflit qui s'est fragmenté, tribalisé, dépolitisé et internationalisé

Le Darfour ne redeviendra jamais ce qu'il a été. La guerre a commis trop de ravages et déplacé trop de populations. Les 2 millions de déplacés ne rentreront pas dans leurs villages. Certaines terres ont déjà été spoliées par des tribus voisines, le gouvernement soudanais encourage aussi l'installation d'Arabes tchadiens à la place des déplacés africains: plus de 30.000 sont arrivés depuis le début de l'année. Enfin, des investisseurs du Golfe ont des projets d'agriculture extensive sur les terres vacantes. Quant aux déplacés, dont le nombre continue de grossir, ils ont trouvé dans les camps tout ce dont ils manquaient dans leurs villages: eau courante, soins, enseignement...

Certains camps sont déjà devenus les banlieues des grandes villes du Darfour. La guerre a aussi été un processus d'urbanisation et de modernisation accélérée. Mais il faudra longtemps avant que les Darfouris trouvent un nouveau mode de coexistence. Les chefs traditionnels ont été décimés ou discrédités, et ceux qui les ont remplacés n'ont pas encore d'autre légitimité que celle des armes.

Le Nil - (Encart b)

Du sud au nord, le plus long fleuve d'Afrique (6680 kilomètres environ)entre la Tanzanie et la mer Méditerranée traverse l'immensité du Soudan, formant la colonne vertébrale du pays. C'est au Soudan que le Grand Fleuve se constitue à partir de ses deux affluents principaux, le Nil Bleu et le Nil Blanc, mais aussi de rivières et de divers bras nourriciers au cours parfois saisonnier.

C'est à Khartoum que le Nil Blanc et le Nil Bleu se rejoignent pour former le Grand Nil. Paradoxalement, l'Egypte, la nation la plus largement bénéficiaire des eaux du Nil, ne

contribue pas à la formation de son débit. Celui-ci mesuré à Assouan, est de 84 milliards de m³ par an en moyenne, 12 sont apportés par le Nil Blanc, 49 par le Nil Bleu, 12 par la Sobat et 11 par l'Atbara (affluent éthiopien se déchargeant dans le Nil en aval de Khartoum). Le Nil Bleu apporte la majorité des alluvions fertilisantes, celles du Nil Blanc sont retenues en grande partie par le lac Kyoga (Ouganda) et les immenses marécages du "Sudd".

Le Nil traverse le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte. Il longe également le Kenya et la République démocratique du Congo (respectivement avec les lacs Victoria et Albert), et son bassin versant concerne aussi l'Érythrée grâce à son affluent du Tekezé.

Egypte et Soudan ont longtemps eu la main sur cette immense ressource: Le traité actuel de partage des eaux, élaboré en 1929 par le colonisateur britannique, puis amendé 30 ans plus tard, attribue des quotas très favorables à l'Égypte (55,5 milliards de m³) et au Soudan (18,5 mds), soit au total 87% du débit du fleuve.

Il octroie en outre au Caire un droit de veto sur tous les travaux susceptibles d'affecter le volume du fleuve, qui fournit à l'Égypte 90% de ses besoins en eau.

L'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya et la RDC contestent cette répartition. Les négociations menées depuis dix ans se sont soldées mi-avril à Charm el-Cheikh par un constat de désaccord entre l'Égypte et le Soudan d'une part, et sept autres pays de l'amont, porteurs du projet d'Entebbe.

Le Caire et Khartoum craignent que leur approvisionnement en eau ne soit drastiquement réduit avec ce nouvel accord cadre, qui prévoit de nombreux projets d'irrigations et de barrages hydro-électriques dans les pays en amont.

Le nouveau texte ne mentionne aucun chiffre, en volume ou mètres cubes, sur le futur partage des eaux, mais il "annule" les traités de 1929 et 1959,

Il autorise les pays du Bassin à utiliser toute l'eau qu'ils jugent nécessaire, dans la mesure où ils ne portent pas préjudice aux autres pays de l'aval.

Il ne fait aucun doute que le développement des nations suppose l'accroissement parallèle de leurs ressources en eau. La FAO a calculé que les besoins du Tiers Monde à ce sujet exigent une quantité additionnelle de 440 milliards de m³ d'eau soit tirée des fleuves, rivières et nappes d'eau afin que 22 millions d'hectares supplémentaires puissent être irrigués.

Plus particulièrement, en Égypte et au Soudan, il manquera annuellement, entre 17 et 27 milliards de m³ d'eau, selon le degré de prudence ou d'optimisme qu'on apporte au calcul des besoins de la population, de l'irrigation et de l'industrie et dans l'estimation des pertes.

Pour combler ce déficit, les gouvernements égyptiens et soudanais misent d'abord et avant tout sur un vaste plan d'aménagement dont l'objet est de réduire les pertes par évaporation au sud du Soudan.

La pièce maîtresse de ce plan est constituée par le Canal de Jonglei, long de 360 kilomètres, qui permettra à une partie des eaux du Nil de s'écouler directement de Bor à Malakal sans se perdre dans les zones marécageuses du Sud-Soudan, connues sous le nom de Sudd.

Ce canal, ouvrage gigantesque, est en cours de construction. Quand il sera mis en service, on aura sauvé de l'évaporation entre 5 et 7 milliards de m³ d'eau par an.

En juillet 1976, la réalisation du canal de Jonglei est confiée à la Compagnie de Constructions Internationales (CCI), constituée de 5 grandes entreprises françaises, dont GTM INTERNATIONAL, pilote du projet. Pour tous ceux qui y ont travaillé, c'est le début d'une véritable aventure. Huit ans de vie intense, fertiles en événements, en innovations, en rebondissements : il n'y avait pas de cailloux, pas de béton! Il fallait tout le temps créer, s'adapter aux conditions ; on a, par exemple, installé des pistes d'atterrissage en toile! Jonglei, c'est un vrai chantier de pionniers.

La signature du contrat avec le ministère soudanais de l'Irrigation concrétise aussi un rêve : le début de la maîtrise du Nil Blanc. Celui-ci prend sa source dans le lac Victoria, puis traverse le Soudan du sud au nord. Là, sur près de 1.000 km, de Mangala au confluent avec la Sobat, il se fraye difficilement un chemin à travers un immense marécage, « El Sudd », pouvant atteindre 50.000 km². **Du coup, il perd par évaporation plus de 15 milliards de m³ d'eau par an.**

Le creusement d'un **canal de 360 km**, de Bor à Malakal, a donc un triple objectif :

- empêcher l'évaporation de 4 à 7 milliards de m³ d'eau par an en permettant à une partie du fleuve de court-circuiter les marécages d'El Sudd ;
- favoriser le désenclavement de la région ;
- diminuer l'importance des inondations lors de la saison des pluies.

La roue-pelle, un engin de 2.300 tonnes, tient le rôle principal de l'histoire. C'est elle qui va creuser le canal de 4,5 m de profondeur et 52 m de largeur navigable. Elle vient de terminer un canal au Pakistan. Il faut donc la ramener au Soudan, puis, après un périple de 1.200 km en chemin de fer de Port Soudan à Kosti, l'acheminer par voie d'eau - le Nil - jusqu'au site. Une barge a ainsi été spécialement importée pour pouvoir transporter les quelques 742 colis composant l'engin. Démontage, transfert et remontage de la pelle dureront près de deux ans.

De plus, la roue-pelle sera entièrement revue par les ingénieurs de GTM et d'O&K, son fabricant, pour être adaptée aux conditions locales ; dents, godets, roue, arbres réducteurs et moteurs sont redéfinis et changés, les treuils et la structure de levage sont renforcés, un pilotage au laser est mis au point.

Elle se compose de trois éléments principaux :

- la roue-pelle proprement dite, ensemble de **25 m de haut** qui repose au fond du canal sur un train de chenilles de 11 m de long et 3,2 m de large, avec, en porte-à-faux à l'avant, la roue excavatrice de 12,5 m de diamètre et ses 12 godets de 2 m³ ;
- une poutre à treillis métallique de 100 m de long supportant le convoyeur qui transporte les matériaux excavés à l'extérieur du canal ;
- une seconde structure sur chenilles, posée sur le terrain naturel, qui répartit les matériaux le long du canal pour former un remblais continu, assise de la route future qui longera le canal.

A quelques incidents près, la roue-pelle aura marché régulièrement : 300 à 400.000 m³ de terrassements sont excavés chaque semaine ! Le canal de Jonglei doit déplacer au total 100 millions de m³, dix fois plus que le barrage de Serre-Ponçon.

Une logistique à toute épreuve

Au confluent de la Sobat, à 900 km au sud de Khartoum, un camp complet est aménagé. Il abrite 60 Européens et leurs familles, 50 Pakistanais et un millier de Soudanais. Une logistique adaptée est mise en place : ateliers d'entretien et de réparation, stock de 50.000 pièces détachées, réserves d'eau et de fuel, service médical, école française, et même cultures et élevage, afin de pouvoir faire face aux délais de livraison, de 4 à 8 mois, dus aux difficultés d'accès à la région.

Trois avions CCI assurent une liaison permanente entre Khartoum, le camp de la Sobat et les sites de travaux. Le matériel lourd et le fuel arrivent par barge depuis Kosti.

Une fin différée ?

Mais en 1983 la guerre civile reprend entre le nord (musulman) et le sud (chrétien). Après quelques incidents mineurs, le camp de la Sobat est attaqué le 10 février 1984. L'un des pilotes, Peter Clark, est tué ; Jan Bain, Michel Dupire, Gween Morson et Yves Parisse, pris comme otages, ne seront libérés qu'un an plus tard. **Le chantier est au km 262.** Le camp est évacué, tout le matériel restant sur place. Le projet est définitivement interrompu...

Hubert Barbier M.Afr